

Bureau de la concertation

Réunion du 22 janvier 2020

LISTE DES PARTICIPANTS		
VILLE DE PARIS		
Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Anne GOMEZ
Mairie du 13ème arrondissement		Baptiste BOSSARD, Francis COMBROUZE
SEMAPA		
Directeur général adjoint		Frédéric LUCCIONI
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
PERSONNALITES EXTERIEURES		
Garant		Philippe GRAND
Personne qualifiée		Pascal DIBIE
BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission		Yann RENAUD
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
Association des paralysés de France		Lionel CHOMET
Autre-13 (Association des Usagers des Transports)		Farid NECHADI
Association la plateforme des comités parisiens d'habitants		Claude BIRENBAUM
Vivre le nouveau treizième		Louise DELARUE, Mme RIETI
SOS Paris		Christine NEDELEC
APLD 91		Jean-Claude RETI
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCCQ
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE

La séance est ouverte à 18 heures 15.

I. Définition du calendrier des groupes de travail du trimestre à venir

M. HÔTE indique que, lors de la précédente réunion de Bureau, l'entrée de l'association de commerçants (UCAF) dans la concertation avait été actée ainsi que l'entrée au sein du bureau de M. CHOMET. Ensuite, il donne la parole au garant.

M. GRAND rapporte qu'un certain nombre d'associations ont souhaité s'inviter à la réunion de Bureau, en tant que témoins muets, afin de voir comment les débats se déroulent. Il leur a été rappelé préalablement à la tenue du bureau que le règlement ne prévoyait pas leur présence, mais ils ont tenu à être présents. En tant que garant, M. GRAND constate la situation et n'a pas de position à prendre. La présence des associations non conviées ne doit pas perturber les débats.

M. HÔTE précise que la charte de concertation régit la concertation, en toute transparence.

M. CHOMET rappelle que le Bureau ne tient que deux réunions par an, ce qui paraît insuffisant, compte tenu de la multiplicité des projets à aborder sur la ZAC. Il conviendrait peut-être de densifier le calendrier des réunions, afin d'améliorer le suivi des dossiers.

M. GALLAIRE estime qu'il faut augmenter le nombre de groupes de travail plutôt que les réunions de Bureau.

M. NECHADI juge important que les représentants des associations reçoivent les éléments en amont des réunions, pour que la transparence règne. Les suggestions formulées par les associations reçoivent peu d'écoute. Celles-ci sont considérées comme opposantes, alors qu'elles souhaitent faire évoluer les projets dans l'intérêt de tous.

Mme LECOCCQ précise qu'en Bureau, les différents projets sont abordés, et de nouveaux sujets peuvent émerger, en fonction de l'actualité. Pour en être membre, elle sait que le Bureau est bien informé des différents dossiers en cours.

M. NECHADI souligne que le calendrier n'est pas figé. Plusieurs associations estiment que deux réunions de Bureau par an ne suffisent pas.

M. HÔTE précise que le Bureau se réunit deux à trois fois par an, en fonction de l'actualité. La précédente réunion a ainsi eu lieu en septembre. L'objectif n'est pas de se réunir pour se réunir, mais de définir le calendrier de la concertation avec efficacité et en toute transparence.

M. HÔTE a entendu que les membres de la concertation manquaient de matière pour préparer les réunions. Généralement, les documents de la SEMAPA ou des opérateurs leur sont communiqués, bien que peut-être un peu tardivement parfois. Ils jouissent d'un niveau d'information d'assez bonne qualité. Ils sont en outre désormais associés plus en amont des décisions, notamment sur le cahier des charges des consultations.

M. LUCCIONI s'engage, au nom de la SEMAPA, à envoyer les documents en amont des réunions. Cependant, de nombreux éléments dépendent des opérateurs extérieurs, et les obtenir nécessite un certain temps. Il faut dès lors anticiper dans le planning des réunions le temps de production des documents. Les réunions n'auraient alors lieu qu'une fois la documentation nécessaire disponible. Jusqu'à présent, elles étaient organisées dès qu'une

nouvelle information surgissait. Si ce fonctionnement était instauré, les réunions seraient plus fluides et efficaces dans leur déroulé. Il faudrait alors avoir plus de souplesse dans l'organisation des Groupes de Travail : un mode d'échange par voie numérique et non plus par courrier permettrait d'améliorer la circulation de l'information et de faciliter les éventuels décalages de réunion.

M. CHOMET explique que les associations ont besoin d'un certain temps pour prendre connaissance des projets. Il n'est pas forcément idéal de recevoir des dossiers complets, mais envisageable de recevoir des éléments fragmentaires, qui seraient complétés par la suite en séance.

M. LUCCIONI précise qu'entre son envoi et la réunion, le document peut évoluer, parce que les équipes continuent à travailler. Il ne faut pas s'interdire de disposer, outre des documents transmis, de documents plus affinés pour en débattre.

M. NECHADI mentionne que les associations de la concertation ont suggéré nécessaire d'organiser deux groupes de travail sur les projets majeurs avec une première réunion de présentation ainsi qu'une seconde d'échanges et de questions/réponses. Le fait de disposer des dossiers complets permettrait de bien appréhender les projets dans leur environnement.

M. LUCCIONI juge difficile de mobiliser systématiquement des équipes souvent pluridisciplinaires à deux reprises, afin de réaliser une présentation qui ne serait pas suivie d'un débat, puis d'organiser une séance dédiée aux questions/réponses. M. LUCCIONI s'engage à transmettre les documents suffisamment en amont, pour que les associations aient le temps de se les approprier. Si nécessaire, un second groupe de travail pourrait être organisé sur le même sujet, mais M. LUCCIONI jugerait contre-productif de rendre systématique cette manière de procéder.

M. COMBROUZE comprend que les membres de la concertation souhaitent procéder à un suivi des projets. Il rappelle que Paris Rive Gauche n'est qu'une partie du treizième et que la concertation c'est également un dialogue quotidien à l'échelle de l'arrondissement de toutes les associations avec la Mairie du 13e qui est par ailleurs dans le dialogue direct avec les habitants au travers des réunions publiques, des conseils de quartier ou des interpellations directes.

M. NECHADI rappelle que les membres de la concertation ont demandé à plusieurs reprises un suivi des projets qui permettrait de tenir compte des retours d'expérience des autres projets. Paris Rive Gauche une partie du treizième, elle manque d'équipements sportifs, de loisirs et de piscines. Il serait possible de remédier à cette carence par le biais des prises en compte des recommandations des associations et des remarques des habitants (ex : Projet Bruneseau) ZAC Paris Rive Gauche. Nous, les associations, avons une vision d'ensemble, d'écoute et de relais des demandes des usagers de PRG et son environnement.

M. COMBROUZE répond que dans Paris Rive Gauche, de nombreux équipements sportifs sont prévus, qu'un gymnase va être notamment livré dans quelques semaines rue du Chevaleret.

M. NECHADI objecte que le projet à composante sportive n'a pas été retenu sur Bruneseau. Les membres de la concertation manquent de données sur le projet « Nouvel R ».

M. HÔTE rappelle que la concertation travaille sur les projets initiés par la Mairie de Paris et dépend donc des décisions prises par les élus. Il rappelle que la ZAC Paris Rive Gauche a été lancée en 1991 et que ses évolutions programmatiques ont été validées en Conseil de Paris.

M. LUCCIONI juge important que la ZAC réponde aux besoins des nouveaux habitants ainsi que des personnes habitant déjà dans le treizième. C'est un travail d'analyse qui est fait par les services de la Ville, tant en matière scolaire, sportive ou de petite enfance notamment. Il est nécessaire d'analyser la programmation prévue sur un secteur donné, au regard de ce qui existe déjà à proximité et des programmes envisagés dans des projets relatifs à d'autres secteurs proches ou connectés géographiquement.

M. GRAND estimerait souhaitable d'envoyer la majorité des documents aux membres de la concertation 10 à 15 jours avant les réunions, sans s'interdire de compléter le dossier avec un élément au dernier moment.

M. DIBIE déclare que la concertation tient en dépit de tout, ce qui n'est pas facile. Les membres de la concertation ne sont effectivement pas des opposants. Il convient de déterminer comment les associations peuvent être associées davantage aux discussions sur les projets. Il faudrait trouver une méthode plus représentative de la vision des citoyens ou des conseils de quartier, étant entendu qu'une certaine confidentialité est requise, dans certains cas. M. DIDIE se demande qui entend les remarques de la concertation.

M. HÔTE rappelle que la concertation n'est pas synonyme de consensus général. Il existe des représentants élus, des instances publiques... La concertation est un lieu de parole libre, qui permet aux associations et conseils de quartier de travailler en amont mais aussi d'exprimer les éventuels désaccords.

Mme LECOQCQ ajoute qu'il serait intéressant de tirer parti des retours d'expérience des projets, afin de ne pas reproduire certaines erreurs commises. Elle jugerait plus constructif d'organiser plus de groupes de travail, au lieu d'organiser plus de réunions de Bureau. Par ailleurs, l'envoi des documents 15 jours avant les réunions ne laissera pas le temps aux membres de la concertation de les étudier.

M. HÔTE indique que suite à l'envoi de document en amont, il serait souhaitable que les membres de la concertation envoient aussi les questions avant la réunion pour que les opérateurs puissent avoir le temps de répondre aux membres de la concertation, ce qui porte alors le délai à un mois.

M. LUCCIONI confirme qu'il serait difficile de demander aux opérateurs de produire un document pour une réunion dans six semaines. Quand les projets sont figés, il est possible d'envoyer une présentation courte aux membres de la concertation, quitte à apporter des compléments de réponse en séance.

M. NECHADI indique que les organisateurs de la concertation doivent faire part du désaccord des associations à qui de droit. Sinon, les associations sont inutiles.

M. LUCCIONI ajoute que des sujets traités sont cadrés dans les groupes de travail. Il existe des questions de fond, qui donnent lieu à des désaccords, parfois persistants sur des décisions prises par le Conseil de Paris mais qui ne sont pas forcément l'objet des groupes de travail de la concertation. Pour autant, les positions des associations sont transmises aux élus, que ce soit directement en séance quand ils sont présents ou représentés ou par le biais du compte rendu qui leur est transmis.

M. GRAND rappelle que les services de la ville et la SEMAPA exécutent des décisions politiques. Il ne faut pas confondre les instances de débat. Certains sujets sont à aborder au niveau du Conseil de Paris mais pas au sein d'une instance de concertation.

M. LUCCIONI estime que la concertation est utile. Suite aux remarques des associations, les projets peuvent évoluer.

M. CHOMET déclare que les membres de la concertation comprennent que l'aménageur doit mettre en œuvre la politique définie par le Conseil de Paris. Cependant, ils vont vivre dans les mètres carrés aménagés. Ainsi, par exemple, le projet T4 est presque vide de contenu, puisqu'il se réduit à une galerie d'art et à un espace de restauration. Il échappe à la politique de la Ville, qui consiste à végétaliser l'espace. Or, il est uniquement minéral.

M. LUCCIONI souligne que l'infrastructure des voies ferrées est contraignante. Que le projet initial vise, et il ne faut pas le perdre de vue, à d'abord créer un espace public et des connexions piétonnes (et adaptées aux personnes à mobilité réduite) entre l'avenue de France et, en contrebas, la halle Freyssinet et les futurs logements sociaux, pour éviter aux publics de devoir faire de très grands détours. Les espaces verts sont développés dans le projet au travers de la promenade plantée.

M. CHOMET en convient. Cependant, il a l'impression que le projet T4 n'avance pas bien, que les problèmes ne sont pas vraiment traités. Les usagers ne considèrent pas les projets comme des mètres carrés standards, car ils y vivent.

M. LUCCIONI rappelle que le pavillon T4 n'était initialement pas prévu. Il est apparu intéressant de prévoir à cet endroit un lieu d'animation. Si on raisonnait en termes de rentabilité, le pavillon T4 ne serait pas créé du tout. La programmation du T4 donne lieu à des débats, mais il ne faut pas oublier dans quel cadre et quelle optique ces 200 mètres carrés sont aménagés.

M. HÔTE s'engage à envoyer les documents 15 jours avant le groupe de travail suivant.

M. NECHADI suggère que les documents soient envoyés aux membres de la concertation dès qu'ils sont disponibles, le plus tôt possible.

M. HÔTE approuve cette suggestion. Par ailleurs, les membres de la concertation sont parfois en moins grand nombre que les personnes qui viennent présenter les projets. La concertation pourrait accueillir de nouvelles associations, à condition qu'elles s'engagent à être assidues.

M. GRAND juge nécessaire de clarifier les conditions d'entrée et de sortie de la concertation, afin d'identifier les membres actifs de ceux qui n'en font plus partie.

M. HÔTE demande aux membres de la concertation s'ils sont d'accord pour tenir une réunion sur la composition de la concertation.

M. NECHADI répond que les membres de la concertation pourraient aussi proposer des associations de leur côté.

M. HÔTE en convient.

M. COMBROUZE pense que les salariés de la BNF et les CE de différentes entreprises pourraient être intéressées par la concertation.

M. HÔTE propose que Yann Renaud centralise les suggestions des associations.

M. NECHADI souhaite connaître le budget détaillé alloué à la concertation.

Mme GRAND rappelle que le budget de la concertation est présenté lors du premier Bureau de l'année, à condition que les membres de la concertation en fassent la demande. La demande étant faite, une présentation sera faite lors du prochain bureau.

M. LUCCIONI assure que la question posée par M. NECHADI recevra réponse comme cela a toujours été fait en la matière.

M. NECHADI ajoute que la concertation doit bénéficier d'un droit de suite. Lors du dernier Bureau du CPC, les associations ont demandé l'instauration d'un droit de suivi des projets. Elles souhaitent avoir communication des budgets prévisionnels et réalisés, des constructions prévues et de leur réalisation...

M. CHOMET observe qu'il existe différentes phases : la conception, la construction, la livraison et l'usage. A la livraison, il apparaît parfois que les projets ont évolué. A l'usage, certaines malfaçons apparaissent. La charte de la concertation prévoit d'ailleurs ce droit de suite, qui permet d'alerter tous les intervenants sur les problèmes rencontrés au quotidien dans les immeubles.

M. GRAND déclare que l'aménageur n'a généralement pas connaissance du coût total des projets. Il ne s'agit pas de l'angle d'approche principal. Le droit de suite est intéressant car il permet de comparer ce qui a été réalisé avec ce qui était initialement prévu. Les associations et conseils de quartier détiennent une expertise en matière d'usage. La réalisation de retours d'expérience serait profitable à la SEMAPA comme à la Ville de Paris.

M. HÔTE accepte de procéder à des retours d'expérience, à condition qu'ils ne se transforment pas en simple listing des malfaçons. Ces dernières ne relèvent effectivement pas de la responsabilité de l'aménageur qu'est la SEMAPA.

M. BIRENBAUM répond que les membres de la concertation ont pour seuls interlocuteurs les représentants de la SEMAPA et s'adressent en conséquence à elle pour demander un droit de suite.

M. LUCCIONI affirme que la SEMAPA peut signaler les témoignages de malfaçons aux promoteurs, car ces derniers n'ont pas intérêt à ce qu'elles se reproduisent en termes de sérieux et de gage de la qualité des projets qu'ils viennent par ailleurs présenter pour de futurs lots. M. LUCCIONI souligne cependant qu'il y a un cadre légal qui prévoit les procédures à mettre en œuvre en cas de différends entre un client et son prestataire et qu'il ne peut s'agir de s'immiscer à l'intérieur de ce cadre légal.

M. NECHADI signale que les logements d'ICF la Sablière sur Austerlitz, un des bâtiments de Paris VII et T8 sur l'avenue de France posent problème. L'objectif est d'identifier les erreurs et leurs causes, afin d'éviter de les renouveler dans les nouveaux projets. Certains bâtiments ont été construits en 1996. Or l'ICF, qui se trouve quai d'Austerlitz, est en très mauvais état (voir article Treize urbain). L'instauration d'un droit de suite est nécessaire pour éviter la reproduction des erreurs commises dans tous les domaines (malfaçons, agencement, structure, coût...).

M. BIRENBAUM signale qu'une fuite de gaz a aussi eu lieu.

M. COMBROUZE jugerait positif d'associer à la concertation du bâtiment concerné l'amicale des locataires dans les HLM ou le syndic de copropriétaires, l'architecte qui a conçu l'immeuble, le promoteur, les entreprises sous-traitantes.

M. LUCCIONI indique que l'instance représentative des habitants de l'immeuble doit être à l'origine et porter la demande.

M. NECHADI répond qu'un collectif de locataires s'est constitué dans le quartier de l'ICF. Sur l'avenue de France, une procédure a été engagée.-Des groupements de locataires ou amicales se sont créés ailleurs. Les propositions des membres de la concertation émanent de ces initiatives.

M. LUCCIONI reconnaît qu'il est important de prévoir des process limitant le risque de voir se reproduire des erreurs si elles ont été constatées. M. LUCCIONI précise que la connaissance de la SEMAPA sur les modèles financiers des promoteurs évolue, car, désormais, leur bilan financier leur est demandé au moment des réponses aux consultations. C'est l'un des avantages des appels à projets urbains innovants. Cela permet de vérifier que le coût prévisionnel des travaux est conforme aux objectifs qualitatifs annoncés. Les promoteurs sont des professionnels opérationnels. Le taux de charge foncière fixe est identique pour tout le monde pour les logements. C'est bien la qualité du projet qui l'emporte. La connaissance du bilan promoteur permet désormais à la SEMAPA de prendre en compte cet enjeu de qualité de construction. L'aménageur vérifie que le promoteur réalise bien le projet présenté à partir d'un lien contractuel précis qu'est l'acte de vente qui rentre dans le détail du projet, ainsi qu'au travers de la validation des dossiers techniques préalablement à la construction. En revanche, les contrats passés avec les entreprises pour réaliser les travaux sont confidentiels : le promoteur a toute raison de refuser de les communiquer. Les éventuelles relations contentieuses peuvent d'ailleurs être en cascade : acquéreur avec le promoteur, promoteur avec les entreprises de construction, les sous-traitants

M. NECHADI souhaite que les membres de la concertation soient associés à cette analyse.

M. HÔTE affirme que l'aménageur a un droit de regard sur la bonne fin des projets.

M. NECHADI estime que ce droit de regard doit englober le coût et les innovations.

M. HÔTE en convient.

M. NECHADI souhaite connaître le budget assumé directement par l'investisseur pour les végétalisations et le coût imputé aux copropriétaires. Les associations ont d'autres questions de ce type.

M. HÔTE rappelle que la Ville et l'aménageur ne disposent que d'un protocole d'évaluation des innovations proposées.

M. GALLAIRE aimerait connaître le contenu du protocole d'évaluation.

M. LUCCIONI répond que les équipes qui proposent les innovations élaborent aussi le protocole d'évaluation qui figure dans les dossiers remis aux membres des jurys dont un membre de la concertation fait partie. Ces dossiers sont retranscrits dans la promesse de vente puis dans l'acte de vente.

Le sujet du non-fonctionnement de la fontaine du Dragon ayant été abordé, Mme LECOCQ informe les associations que le Conseil de quartier 4 a déposé un projet participatif pour la remise en état de cette fontaine, qui a été retenu. Il suit la remise en état de cet équipement. M. NECHADI souhaite évoquer les lots M6B2, T8 et M10CD, dans le cadre du droit de suite, le monochrome for Paris (*Quel a été le prix de l'installation hors du programme du T3, qui a assumé les frais ?*), œuvre d'art qui est installée sur l'esplanade Vidal-Naquet.

M. Nechadi souhaite savoir quel a été le prix et qui a financé l'installation du rocher sur la place Farhat Hached. M. NECHADI demande des précisions budgétaires sur plusieurs installations artistiques, comme l'hommage à Charlie Parker, la fresque religieuse de C215 dans le secteur Masséna Nord. *Derrière l'EP7 une grande œuvre d'art devait simultanément prendre place. Un concours international a été organisé (Lieu : place Jean-Michel Basquiat ; Consultation lancée en 2011 et déclarée infructueuse). Plus de 100 candidats. Sans explication au sein de la concertation, ce concours a été considéré comme « infructueux ». Quel a été le jury et quel a été le budget final d'une telle organisation ?*

M. LUCCIONI explique que certains sujets relèvent de l'aménageur, d'autres de la Ville et d'autres des copropriétés elles-mêmes.

M. HÔTE suggère de fixer le calendrier des réunions de la concertation.

M. NECHADI demande si l'aménageur accepte l'instauration d'un droit de suite.

M. HÔTE se déclare disposé à expérimenter cette pratique, en commençant par un premier thème.

M. NECHADI lit une liste de points qu'il souhaite voir abordés :

- Rappeler les choix, observations et points d'intérêts exprimés par les associations et Conseils de quartier sur le projet à sa phase "concours" ;
- Si le projet n'est pas réalisé ("consultation infructueuse" par exemple) : les raisons, suites et coûts de cet abandon ;
- Si le projet est réalisé : comparer avec le coût final du projet (dont coûts de gestion) et évaluer les innovations (dont les végétalisations) une fois celles-ci opérationnelles.
- Quelle était la part assumée financièrement par l'investisseur pour les diverses végétalisations, sur quelle durée et pour quel montant ? Quel budget cela représente pour les locataires et /ou copropriétaires annuellement si la végétalisation prévue par le concours est respectée ?

Reprise du compte rendu de la Réunion

Secteur Austerlitz

Au début de la prochaine mandature, une enquête publique aura lieu sur le secteur Austerlitz, à priori aux alentours du mois d'avril / mai, sous l'égide de l'Etat. Les documents seront accessibles sur Internet à ce moment-là.

M. GALLAIRE aimerait avoir communication des documents en amont de l'enquête publique.

M. LUCCIONI explique que c'est impossible, pour des raisons légales. Les documents seront soumis à enquête publique sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante.

M. COMBROUZE confirme que le dossier d'enquête publique ne peut être transmis qu'au lancement de cette dernière.

M. NECHADI souhaite avoir communication de l'étude des flux.

M. HÔTE répond qu'elle ne peut pas être transmise à ce jour mais qu'elle figurera dans le dossier d'enquête publique. Il rappelle que le Conseil de Paris a pris une délibération sur l'étude d'impact et le permis de construire.

Secteur Tolbiac

M. HÔTE ajoute que le Ministère des Finances souhaite intervenir sur le 43 boulevard Vincent Auriol, pour y regrouper différents services. La Ville de Paris attend que le Ministère revienne vers elle.

M. GALLAIRE souhaite savoir ce qui est prévu.

M. LUCCIONI répond qu'une restructuration du bâtiment (et pas une démolition) a été demandée par la Ville et la SEMAPA.

Mme LECOCQ demande si les travaux auront lieu en site occupé.

M. HÔTE ne dispose pas de l'information. Le calendrier est flou pour le moment. Dès que la Ville aura de nouveaux éléments de la part du Ministère, la SEMAPA en avertira la concertation.

Bureau

M. LUCCIONI suggère d'organiser une réunion de Bureau peu après les municipales, au printemps, afin que les nouveaux élus ou leurs représentants rencontrent les membres de la concertation. Le calendrier des réunions de l'été serait alors élaboré.

M. HÔTE en déduit que le prochain groupe de travail sera plutôt une réunion de Bureau, compte tenu des municipales. Il juge cela logique.

Les déplacements

Mme LECOCQ rapporte que le CQ4 estime difficile de se repérer dans Paris Rive Gauche, à cause de l'absence de noms de rue.

M. NECHADI souhaite organiser un groupe de travail sur les déplacements sur l'avenue de France, qui est une catastrophe.

M. HÔTE accepte d'organiser un groupe de travail sur les déplacements.

Secteur Bruneseau

Sur le secteur Bruneseau, des groupes de travail se tiendront, peut-être à la rentrée, si les éléments (notamment relatifs à l'ambition environnementale du projet et à l'aménagement de l'espace public) peuvent être transmis avant.

M. NECHADI a cru comprendre que le projet a évolué. Il souhaite savoir ce qu'il en est.

M. COMBROUZE affirme que le programme présenté il y a six mois n'a pas évolué.

M. HÔTE le confirme.

Mme GRAND indique que le nom du projet a changé : c'est maintenant le projet Bruneseau Seine.

M. HÔTE en conclut qu'il n'y a pas matière à organiser un groupe de travail.

Le sujet de l'animation des espaces publics dans le secteur Bruneseau sera cependant bien abordé dans le cadre de la concertation.

M. LUCCIONI annonce qu'il s'agissait de la dernière participation de Francis COMBROUZE au Bureau, car il ne se représente pas aux prochaines élections municipales et il souhaite le remercier au nom de la SEMAPA.

La séance est levée à 20 heures 15.

Demande complémentaire formulée par M. Néchadi annexée à ce compte rendu :

➤ *Bruneseau Nord :*

Calendrier de la mise en œuvre du projet Nouvel R (échancier de réalisation, date prévue de l'enquête publique, dépôt du PC, place de la Concertation). Pas de réunion spécifique mais il devrait y avoir une réponse lors de la réunion du bureau de la Concertation. Si évolution du projet Nouvel R depuis le dernier GT, faire le point sur sa programmation globale et ces évolutions éventuelles tout en apportant des réponses aux demandes des associations et Conseils de Quartier exprimées dans le Cahier des préconisations d'avril 2017 ;

Groupe de travail / discussion-débat sur le projet Nouvel R dans sa plus récente version éventuelle.

Groupe de travail : sur les espaces publics dans le projet Nouvel R (allée Paris-Ivry, quais et ports) puis un groupe de travail / discussion-débat sur ce thème faisant suite à un travail en coordination des associations et conseils de quartier ;

Groupe de travail / info-présentation sur les aspects environnementaux / l'impact écologique et sur le climat du projet Nouvel R (étude d'impact, nuisance sonore, pollutions atmosphériques, bilan carbone, espaces verts ...)

➤ *Austerlitz Gare :*

Disposer des éléments du dossier d'enquête publique d'ores et déjà disponibles sur les projets Austerlitz-Gare et A7-A8 (étude des flux tripôles gares Lyon-Austerlitz-Bercy, étude d'impact sur les commerces locaux, ...)

➤ *Tolbiac :*

Groupe de travail / info-présentation sur les projets d'ouverture sur le quartier du projet T4 d'itinérance en présence du responsable du projet (Medhi BenCheikh/galerie Itinérance) avec :

. rappel du projet de concours

.présentation des améliorations éventuelles apportées entre temps sur l'ouverture sur le quartier

. contraintes éventuelles du projet architectural sur le contenu du projet